

Permanences !

Pendant toute l'année scolaire, et même durant une partie des vacances d'été, le SNES tient une permanence.

De 14h30 à 17h30, tous les après-midi de la semaine, des collègues militants vous répondent et vous reçoivent. Vous êtes d'ailleurs nombreux, des professeurs stagiaires aux professeurs retraités, à venir nous voir, ou à nous appeler pour obtenir des conseils, des renseignements, un soutien, pour vous informer sur votre carrière, vos droits, des démarches à suivre, des détails sur les textes de référence ...

Cette présence n'est pas valable uniquement au moment des commissions paritaires où se joue, en présence des représentants du SNES, chaque étape de votre carrière - affectation, avancement d'échelon ... - mais aussi tout au long de l'année pour répondre à vos questions personnelles, donner un point de vue expérimenté et extérieur sur les soucis relationnels que certains rencontrent avec leur hiérarchie, rappeler le fonctionnement de nos établissements, nos devoirs ou nos droits ...

Et vous pouvez continuer à nous contacter. Avec parfois un peu d'indulgence si les permanenciers ne peuvent pas vous répondre immédiatement. Car ces permanenciers sont tous vos collègues, enseignants en collège ou en lycée, et qui ménagent du temps dans leur semaine pour ces permanences, car c'est un élément essentiel de la vie du SNES.

Vous répondre, vous recevoir, vous informer ou vous aider, c'est le rôle d'un syndicat, et les militants du SNES mettent beaucoup de leur pour que cet accueil et ce contact demeurent une tradition. Alors n'hésitez pas à passer un coup de fil (03-26-88-52-66) ou à pousser la porte (37 rue Ponsardin), et à bientôt !

Célia Vollandat

SOMMAIRE :

P 1	Édito, Permanences.
P 2	Au son des Sirènes, Un ministre à Reims.
P 3	RESF, Préfecture, Histoire, Des âneries
P 4	Stagiaires, Orientation.
P 5	RAR, Collèges de l'Aube.
P 6	Se syndiquer, Le programme, 1ère Chaire..
P 7 / 8	Bulletin d'adhésion.
P 9	TZR, Des âneries suite,
P 10	Cartes scolaires, Collèges Ardennais,
P 11	CPE, Ça, c'est pratique.
P 12	Baccalauréat, Nouveautés au collège.

Édito : Commencer la cure de désintoxication.

L'omniprésence du Président de la République sur tous les fronts à la fois, ses vacances luxueuses et luxuriantes à peine arrivées à l'Élysée (pour quelqu'un qui veut réhabiliter le travail...), sa présence à l'université d'été du MEDDEF, sa décision de faire payer une partie de la recherche médicale par les malades eux-mêmes, son rôle auto proclamé de chef du gouvernement, les lois adoptées cet été, voilà qui marque effectivement une rupture ; rupture dans le jeu démocratique, rupture des solidarités.

Et maintenant, pour la bagatelle de 500.000 €, il nous écrit à nous tous ses chers enseignants, pardon, éducateurs, une lettre qui au-delà d'une forme aguicheuse, dit tout et son contraire parfois dans la même phrase. Nous vous conseillons de la lire ou relire attentivement, avec esprit critique.*

Tandis qu'il débauche ici où là, il poursuit son entreprise de séduction, mais au SNES, on n'est pas dupe. "Comment peut-on laisser croire qu'en supprimant 75.000 adultes en cinq ans dans les établissements, on pourra améliorer l'encadrement éducatif et engager une véritable politique de lutte contre l'échec scolaire dans un collège réduit au socle commun et aux PPRE ?"

A sa proposition de travailler plus pour gagner plus, le SNES lui rappelle que "Les personnels ont, par leurs luttes, massivement exprimé l'an dernier, contre les décrets Robien qui allongeaient leur temps de travail et instauraient leur possible bivalence, leur volonté de travailler non pas plus mais mieux". Quant à son ministre de l'Éducation, il a annoncé lors de sa conférence de presse de rentrée son intention de "parler" avec les syndicats de l'organisation d'un service minimum dans l'Éducation. "Il faut que nous abordions la question, rien n'est exclu". Le pire non plus ? La discussion et le vote du budget sont des moments importants : c'est là que les suppressions, les réformes et les diminutions d'horaires élèves (sans doute pour le lycée) seront fixées. Le SNES travaille pour que l'action et la mobilisation soient les plus larges possible. Pour nous non plus, aucune action n'est exclue !

Alors, pour commencer la cure de désintoxication, le premier remède, c'est d'adhérer au SNES, le second de lire notre presse syndicale indépendante, une des rares qui ne fasse pas partie des médias thuriféraires du sarkozisme, et pour continuer participer activement aux mouvements initiés par notre syndicalisme de propositions et d'actions, celui qui gêne le plus parce qu'il empêche parfois de briser totalement les services publics et de passer outre les valeurs qui nous rassemblent.

Reims, le 8 septembre 2007

Christophe Girardin

* chers est à prendre dans le sens qui vous plaira le plus, ou vous coûtera le moins.

Ne cédon pas au chant des sirènes !

Pourquoi un professeur d'allemand n'enseignerait-il pas quelques heures de français ? Un professeur de Sciences Physiques quelques heures de maths ? Cette idée de la « bivalence » semble très à la mode en ce moment.

Quand les politiques font ce type de propositions, on comprend bien que c'est certes dans un esprit de réduction des coûts, mais c'est aussi, et surtout, dans la perspective de modifier notre métier d'enseignant concepteur de son cours. Ce n'est en aucun cas la conséquence d'un bilan pédagogique montrant que la bivalence des professeurs est une clé pour la réussite des élèves.

Mais quand certains parents d'élèves, et au-delà d'ailleurs, sont porteurs de telles revendications, on peut s'étonner : suggèrent-ils qu'il suffit d'un adulte devant leurs « chers bambins » pour que ces derniers reçoivent le meilleur enseignement ? La formation, les compétences n'entrent-elles pas en compte ? Doit-on considérer que parce qu'on parle le français, qu'on connaît ses conjugaisons, qu'on connaît les règles d'accord des participes passés, on est capable de l'enseigner ? Doit-on considérer que parce qu'on sait faire une addition et une division, on est capable d'enseigner les mathématiques ? Les mathématiques et le français se réduisent-ils à cela ? Ceci est valable pour toutes les matières ! Ne pourrait-on aussi y voir un mépris des élèves ?

Mais, effectivement, dans certaines disciplines, nos collègues sont bivalents ! Cependant, la différence ne réside-t-elle pas dans le fait que cette bivalence est évidente parce qu'elle découle de la formation qui leur a été apportée tout au long de leur cursus universitaire et que, surtout, ces compétences ont été validées par un concours ? Il ne s'agit pas alors de s'attribuer une compétence ! Avoir étudié une langue vivante en option jusqu'en licence ne nous donne pas la capacité à l'enseigner !

Et les TZR dans tout cela ? Oui, pense-t-on aux TZR, que, dans certaines disciplines, l'on oblige à exercer en Lycée Professionnel, dans une autre discipline que la leur

(par exemple aux TZR de Lettres Modernes à qui on demande d'enseigner de l'Histoire-Géographie) ? Depuis plusieurs années, les TZR reçoivent du rectorat en juin une fiche intitulée valorisation des compétences dans laquelle ils sont invités à préciser quelles matières ils se sentent capables d'enseigner au cas où il n'y aurait pas de remplacements à faire dans leur discipline d'origine. Bien évidemment, les obligations du décret de 50, indiquant que chaque enseignant est susceptible d'enseigner une « discipline connexe », (puisqu'il s'agit de l'abrogation du décret De Robien, après une longue bataille, c'est le décret de 50 qui s'applique) figurent en haut de page !

Tout d'abord, chacun d'entre nous a dû se poser des questions quant à la notion de discipline « connexe » ? Le français est-il une discipline « connexe » de l'Éducation Musicale puisque les cours de cette dernière matière se font en français ? On pourrait aussi supposer qu'un collègue d'Éducation Musicale devrait être capable d'enseigner l'Anglais s'il propose à ses élèves un chant dans cette langue ...

Au delà de cette discussion, nous ne pouvons qu'inciter nos collègues TZR, dont les conditions de travail ne sont déjà pas toujours évidentes, à ne pas répondre à ce type de questionnaire ou alors à le faire avec humour, comme on suppose que ce fut le cas sur certaines fiches : par exemple quand un collègue d'Histoire-Géographie met qu'il peut enseigner les SVT ou qu'un professeur de Philosophie met qu'il peut enseigner l'Éducation Physique. Au fait, je cours tous les dimanches, puis-je enseigner l'Éducation Physique ?

Plus largement, nous invitons chacun d'entre nous à ne pas entrer dans un processus (la bivalence) qui ne peut représenter qu'une régression, surtout à l'heure où le corps des PEGC se réduit. Chacun de nos enseignements nécessite une spécialisation, nier cette spécialisation, c'est considérer qu'on peut n'enseigner aux élèves que le strict minimum...le problème ne serait-il pas là ?

E. Jobertie



Un Ministre de l'Éducation Nationale à Reims, la FSU reçue à sa demande.

Lors de la visite de M. DARCOS, Ministre de l'Éducation Nationale dans la Marne, la FSU a été reçue en audience, la délégation était composée de Annie Bécret, Secrétaire Académique du SNES et Secrétaire Régionale de la FSU, de Guy Bourgeois, Secrétaire Académique du SNES et Secrétaire Départemental de la FSU Marne, et d'Olivier Kosci, Secrétaire Départemental du SNUIPP Marne et Secrétaire départemental adjoint de la FSU Marne.

Nous avons rappelé nos réserves quant aux propos alarmistes du Haut Conseil à l'Éducation (HCE) ; en précisant cependant que nous partageons, avec l'ensemble de la communauté éducative, certains constats, comme les 15% d'élèves en grande difficulté à l'issue de l'école primaire, qui appellent des solutions.

Les mesures proposées actuellement sont la mise en place des PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Éducative) sans moyens supplémentaires.

Nous avons aussi rappelé notre opposition aux suppressions de postes dans le second degré. Ces suppressions entraîneront obligatoirement, à terme, une réduction de l'offre d'enseignement. La baisse démographique qui doit être relativisée suivant les établissements, devrait permettre une meilleure prise en charge des élèves en difficulté.

La revalorisation des métiers de l'éducation ne saurait se réduire au slogan « travailler plus ».

La charge de travail des enseignants est, d'après les enquêtes même du Ministère, de plus de 40 heures par semaine.

Nous demandons une véritable revalorisation indiciaire.

Le Ministère reconnaît lui-même que le salaire des enseignants en début de carrière, qui est actuellement de 1,3 fois le Smic, ne correspond pas au niveau de recrutement et a subi une forte érosion depuis 20 ans.

Notre région, en grande difficulté économique, doit pouvoir bénéficier d'une offre de formation variée et de qualité, afin d'augmenter son attractivité.

Ce n'est pas la politique actuelle de gestion purement comptable qui participera aux objectifs de redynamisation de la région.

Guy BOURGEOIS, Secrétaire Départemental de la FSU Marne

Après l'été des « sans papiers », l'automne

Ceci explique sans doute cela.

Les expulsions ou tentatives d'expulsion

Quelques bonnes nouvelles en début d'été :

- Autour de Anton et Iulia, scolarisés au collège Université, une grande solidarité s'était rapidement formée en février. Leur mère a reçu en juin un titre de séjour provisoire l'autorisant à séjourner et travailler pendant un an en France.

- Une autre bonne nouvelle le 20 juillet après une mobilisation de 3 mois des enseignants, des voisins soutenus par resf ! La famille Berisa (deux enfants scolarisés en école élémentaire) va obtenir une autorisation provisoire de séjour pour étrangers malades pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Mais d'autres informations empêchent de se réjouir !

Le 21 août, le ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux, a admis être "légèrement en-dessous", en tendance, de l'objectif 2007 de 25.000 reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière, appelant à "redoubler d'efforts" en matière d'interpellations.

"A un peu plus de la moitié de l'année on est, en tendance, légèrement en-dessous de l'objectif" de 25.000 étrangers en situation irrégulière reconduits à la frontière, a déclaré à la presse le ministre.

"C'est pour cela, a ajouté le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, qu'il faut redoubler d'efforts pour interpellier les personnes en situation irrégulière", notamment dans le monde du travail. "Il faut intensifier la lutte contre l'immigration irrégulière", a martelé le ministre selon lequel "c'est ainsi que l'on encourage aussi l'intégration des immigrés". (Communiqué de l'AFP).

s'enchaînent :

La semaine précédente la rentrée a été marquée à Reims par ce qu'a subi la famille Macalou.

Monsieur Macalou, d'origine malienne, est arrivé en France en 1988. Il est marié et a 4 enfants, dont 3 scolarisés, tous nés sur le territoire français. Ce fut une semaine de tension, d'heures au tribunal, au commissariat.

L'avocat de M. Macalou précisait alors : « *il est fort possible que la préfecture souhaite régler le cas Macalou, c'est-à-dire l'expulser, avant la rentrée scolaire* », avant que professeurs et parents d'élèves se mobilisent pour rendre beaucoup plus délicate médiatiquement la reconduite au Mali. Le risque

d'excision que couraient les petites filles a sans doute - et heureusement- permis aux petits Macalou de « faire la rentrée en France ».

Une famille des Ardennes a vécu mardi 11 une journée de plus d'angoisse extrême, et leur calvaire n'est pas terminé. Une famille de Revin devait être renvoyée aujourd'hui 12 septembre.

La mobilisation augmente cette semaine autour d'une famille d'Epernay.



Il est important de rester vigilant dans nos classes, un groupe RESF s'est formé à Reims en septembre 2006, à Châlons-en-Champagne en mars et peut nous aider à répondre aux demandes -souvent discrètes- de soutien. Chacun qui se sent concerné peut réagir, prendre contact avec nous ou directement avec un groupe RESF.

Consultez le site <http://resf.reims.free.fr/> (pétitions- exemples de lettres-guide)

Reims, le 12 septembre 2007

Joëlle Georges

BONNET D'ÂNE

- À Mme l'Inspectrice d'Académie de la Marne qui convoque le CTPD chargé, en particulier, de donner son avis sur les compléments de service et les moyens provisoires, le 02 juillet alors que, ce même jour, commençaient les affectations des TZR ! Serais-ce que les CTPD ne sont que des chambres d'enregistrement de décisions déjà prises en amont ? !



Encore à Mme l'Inspectrice d'Académie de la Marne qui a soutenu le projet de fermeture des collèges Picasso à Reims et Prévert à Châlons initié par le Conseil Général, qui prévoyait (en corollaire à la disparition de Picasso) de « dégonfler » le collège Université dont les effectifs (environ 780 élèves en 2006/2007) étaient jugés trop importants.

Pourtant, sur Châlons, la disparition de Prévert aboutit qu'à cette rentrée les effectifs du collège Perrot d'Ablancourt sont de 770 élèves. Ce qui n'est pas tolérable à Reims l'est donc à Châlons !

Nous aimerions que l'on nous explique cette logique...

- À M. l'Inspecteur d'Académie de l'Aube qui s'obstine depuis au moins trois ans à ne pas transmettre les compléments de service pour affichage sur le site rectoral lors du mouvement intra-académique. Cela dénote d'un réel mépris des collègues car, s'il n'est pas forcément possible de définir précisément dès la fin mars ni la quotité ni le lieu du complément de service, il est important pour les éventuels demandeurs de mutation de savoir qu'en sollicitant tel ou tel poste ils auront un complément de service à accomplir.

C'est donner à nos collègues la possibilité de faire des vœux en toute connaissance de cause et de ne pas « gaspiller » les points pontuellement accumulés pour un poste qui ne correspond pas à ce que l'on souhaitait...

Excès de zèle à la préfecture des Ardennes ?

Non, il faut tout simplement obéir aux ordres, sinon on est convoqué par le ministre de l'identité. Ce qui fut fait le 12 septembre avec 19 préfets priés d'améliorer leurs résultats en matière d'expulsions, parmi eux, Mme la Préfète des Ardennes qui, ces derniers temps, a fait preuve d'un zèle tout particulier. Fallait-il qu'elle montre de quoi elle était capable au risque de ne pas monter en grade ou d'être oublié pour l'avancement ? Alors tant pis, dans la patrie des Droits de l'Homme, il faut faire du chiffre pour expulser des pauvres gens dans les havres de paix et de sérénité que sont les pays qu'ils ont quittés. Et c'est partout en France !

Christophe Girardin



Histoire, Mémoire et Pathos, c'est dans le B0 du 30 août

Le 22 octobre 2007 au petit matin, tous les lycéens de France devront avoir entendu la lettre de Guy Môquet, jeune résistant communiste fusillé par les nazis, avec ses camarades, « Les fusillés de Châteaubriand ». Les conditions de cette lecture, en dehors de tout contexte historique relève de l'instrumentalisation de l'Histoire pour construire une certaine mémoire identitaire.

Les programmes et surtout les progressions élaborées par les enseignants d'histoire permettent d'aborder cette période, seules garanties d'une mise en contexte historique critique.

Notons au passage, et ce n'est pas le moindre paradoxe, que c'est un gouvernement et un Président souhaitant détruire les principaux acquis sociaux, et remettant en cause les valeurs de solidarité et de fraternité issus des combats de la Résistance, qui mettent en avant l'engagement de Guy Môquet, mort d'avoir osé dire non et résister à l'Ordre Nouveau.

S'il faut participer à cette pantomime, profitons-en pour intervenir et rappeler ce qu'est l'Histoire par rapport à la mémoire officielle !

Christophe Girardin.

RENTRÉE DES STAGIAIRES



Comme chaque année, le S3 s'est tenu à la disposition des stagiaires dès le 16 août en leur envoyant les supports disponibles et les modalités d'affectation et en tenant des permanences téléphoniques. Notre site internet a aussi été un support important au regard des consultations. Cette année, 252 stagiaires PLC ont été affectés dans notre académie dont 16 stagiaires en renouvellement ou prolongation de stage.

Sur les 25 stagiaires, soit environ 10 % des effectifs PLC2 2006-2007, qui n'ont pas été validés en juin, à cause d'une prolongation ou d'un renouvellement de stage, il est à noter que neuf stagiaires en renouvellement ou prolongation ont demandé et obtenu un changement d'académie pour terminer leur stage.

Environ 56 % des stagiaires viennent cette année d'une autre académie que la nôtre, soit un peu moins que l'an passé. Cependant, certaines disciplines explosent ce pourcentage : en Lettres Modernes, par exemple, 22 stagiaires sur 34 viennent de la région parisienne. Globalement, l'IUFM de Reims accueille des stagiaires venant de 24 académies différentes.

Le Groupe de Travail d'affectation s'est tenu le

vendredi 24 août. Lors de ce GT, l'IUFM nous a confirmé que, comme l'an passé, les stagiaires d'anglais, de mathématiques, de lettres modernes du Sud de la Marne (Fère Champenoise, Sermaize les Bains, Vitry le François et Sézanne) seraient en formation didactique sur Troyes.

Comme chaque année, nous avons aussi souligné l'éloignement de certains lieux de formation (*voir la déclaration sur le site : www.reims.snes.edu*), ceci, d'autant plus que la durée de stage est augmentée puisqu'il passe à 8 heures maximum pour les certifiés et agrégés et à 16 heures pour les CPE et documentalistes, alors que les journées de formation restent les mercredis et jeudis.

Le S3 a proposé aux stagiaires deux réunions d'informations : le vendredi 31 août à 10 h et 14 h 30. Nous avons pu rencontrer une soixantaine de stagiaires afin de leur apporter des informations sur leur rentrée... De plus, une distribution de « sacs de rentrée » a été effectuée le mardi 4 septembre lors de la rentrée officielle à l'IUFM.

Outre le mémo IUFM, nous leur avons remis un agenda SNES, SNEP, SNUEP et diverses informations.

Toutes ces actions ne remplaceront pas les contacts que chacun peut avoir dans les établissements, c'est pourquoi nous vous invitons à aller au devant de ces jeunes collègues pour faire en sorte que leur intégration soit la meilleure possible.

Esther Jobertie

En cas de difficulté : iufm@reims.snes.edu



Orientation et monde économique

Selon certains experts spécialistes en rapports, les CO-Psy ne seraient pas toujours bien renseignés sur le fonctionnement de notre économie. Ce n'est pourtant pas bien compliqué !

Avec tous les efforts consentis pour développer ce grand service public de l'orientation, les CO-Psy devraient pourtant comprendre.

Leçon d'économie :

- Pour optimiser les performances des individus, il suffit de les faire travailler plus. Ainsi, au lieu de remplacer les départs en retraite (4 départs non remplacés cette année sur une centaine de COPsy dans l'Académie), il suffit de puiser dans le vivier des TZR qui, comme chacun sait, se la coulaient douce en prenant le temps de se balader entre un mi-temps à Reims et un à Charleville. Touriste, va ! Dès lors, il faut faire appel à des contractuels dès la rentrée pour "boucher les trous".
- Voici donc intériorisé le concept de flux tendu. Zéro stock...zéro défaut...zéro..., zéro..., zéro... Avec 50 recrutements par an pour 280 départs en retraite prévus, le stockage ne devrait pas coûter bien cher. Il faut dire qu'actuellement, il est de plus en plus dur de trouver du personnel compétent, ceci expliquant peut-être cela !

À ce moment de la réflexion, le profane se demande : mais comment vont-ils pouvoir fonctionner, s'ils sont de moins en moins nombreux ?

Réponse : Des lois d'obédience scientifique nous apprennent que la nature a horreur du vide, l'espace laissé libre par un organisme peut être colonisé par un autre. Alors, fermez les yeux pour un moment de magie. Et hop ! Voici que surgit l'Espace Métier. Ouvrez maintenant les oreilles : Mme Medef est prête à développer les interventions des professionnels en DP3 Super !

Les COPsy peuvent donc remercier leur ministre pour cette belle leçon d'économie, qui ne peut qu'aider à l'intériorisation de vraies valeurs. Quand nous aurons tout intériorisé, je pense qu'on aura droit à la hors classe. Peut-être alors aurons-nous disparu sous le poids de ces nouvelles compétences.

Économiquement vôtre
Patrick Poirier.



La relance de l'éducation prioritaire vue depuis un Collège Ambition Réussite.

Un an après le début de la relance de l'éducation prioritaire (notez que « relance » permet d'éviter le mot « réforme »), on peut s'aventurer à dresser un petit bilan de l'évolution des conditions d'enseignement à l'échelle d'un de ces 249 établissements **Ambition Réussite** (Établissement prioritaire 1).



Pour commencer, toujours des effectifs compris entre 20 et 24 élèves par classes (plusieurs à 24), toujours autant de classes par professeurs, toujours des collègues qui font des compléments de service, toujours des TZR affectés sur plusieurs établissements (jusqu'à 4).

Aucune facilité pour organiser des sorties pédagogiques ou des projets culturels qui émanent de l'équipe (au contraire plusieurs projets ont été abandonnés par absence de financement).

Aucune disposition qui favoriserait le travail en équipe, la concertation, les échanges entre professeurs sur des projets ou au quotidien, tous ces éléments dont on sait qu'ils sont nécessaires à la réussite en établissement difficile.

Pas d'HSE ou d'HSA pour les collègues qui voudraient s'investir dans des dispositifs particuliers.

Qu'avons nous alors ?

Des collègues en partie déchargés, les « professeurs-référents » (3 sur le collège) qui peuvent mettre en place des projets, des dispositifs, intervenir dans les classes (dédoublage de classes ou deux professeurs dans une classe). At-

tention, rappelez-vous, que le ministère n'a pas fait d'effort de recrutement mais a réduit l'horaire des 4^e et 5^e de toute la France d'une demi-heure pour financer ces postes. Ils n'ont pas reçu de lettres de mission, mais ont dû interroger les mystères des textes administratifs pour deviner ce

qu'on attendait d'eux (ils sont par exemple vaguement exhortés à favoriser la concertation dans les équipes). Comment seront-ils évalués désormais et sur quoi ? Classiquement par leur IPR dans leur discipline ou sur leur action dans le cadre de l'établissement et leurs projets, mais par qui ? Enfin que se passe-t-il lorsqu'un professeur-référent met en place un dispositif et qu'un collègue refuse d'y participer ? Doit-il en référer à la hiérarchie ?

Nous avons aussi des assistants pédagogiques (6 à mi-temps) qui peuvent accompagner les professeurs dans les classes ou le plus souvent se chargent de petits groupes en soutien, aide aux devoirs ou en PPRE.

Je ne dois pas oublier que nous avons eu 15 000 euros pour l'école ouverte.

Donc, la relance de l'éducation prioritaire au terme de cette première année : des moyens mis sur le périphérique (un petit nombre de professeurs référents,

des assistants pédagogiques, l'élève en soutien, en PPRE, l'école ouverte) ; l'essentiel (l'élève dans la classe et l'équipe pédagogique) grandement négligé. A se demander si cette relance a été pensée avant d'être mise en œuvre ...

Pour les collègues et les élèves peu de changements. Les professeurs travaillent essentiellement comme avant et tout investissement dans les dispositifs qui peuvent être mis en place par les professeurs référents s'ajoutent au travail qu'ils fournissaient déjà auparavant, sans contrepartie.

Un certain nombre d'élèves, des sixièmes surtout, mieux encadré n'ont pas décroché comme ils auraient pu le faire, ce qui est satisfaisant bien sûr, mais d'autres sont restés en échec ou ont refusé les aides proposées

Ce qui est inquiétant, c'est que j'ai entendu dire à plusieurs reprises que si cette fois on n'arrivait à rien avec cette réforme, pardon, relance de l'éducation prioritaire, c'est qu'en fait il n'y avait rien à faire... cela révèle-t-il les vrais objectifs ?



Pendant ce temps-là, un ancien collège classé sensible, mais devenu EP2, lui, perdait son deuxième CPE

au prétexte d'une diminution de l'effectif. Pour le recteur de l'époque c'était un acte de solidarité, cela permettrait de redéployer des moyens ailleurs. Ou peut-être de gérer la pénurie ...

Yannick Lefebvre

Collèges Auboisi

Le nombre restreint des établissements (25) avec des effectifs toujours supérieurs à 200 élèves, l'absence de collège « ambition réussite » et une baisse démographique inférieure à celle des autres départements caractérisent une situation atypique dans l'académie.

Néanmoins, la dotation de rentrée 2007 a été amputée de 8 postes alors que la baisse des effectifs prévisionnels (entre les rentrées 2006 et 2007) n'est que de 4 élèves en collèges (y compris les UPI) et de 40 élèves en SEGPA.

Si on compare le constat de rentrée 2006 et les prévisions de rentrée 2007, on obtient même une augmentation de 39 élèves (+ 68 en collèges et - 29 en SEGPA).

Les mesures de carte scolaire se traduisent par la suppression de 28 postes et seulement 4 créations. On peut s'étonner de ce nombre largement supérieur à celui annoncé par le rectorat, il

s'agit d'une remise à jour des suppressions antérieures qui n'apparaissent pas forcément aux rentrées précédentes du fait de services à temps partiels ou de CPA non compensées : 15 postes vacants à la rentrée 2007 vont disparaître, 13 collègues sont concernés par des mesures de carte scolaire.

En étudiant les bilans de rentrée entre 2002 et 2006, pour une perte de 900 élèves (hors SEGPA), nos collèges ont vu leur dotation diminuer de 1631 h, soit l'équivalent de 90 postes. Or, la baisse démographique ne justifiait que 65 postes (calcul effectué sur la base du H/E moyen) ce qui signifie que 25 postes ont disparu au détriment de la qualité de l'enseignement et au profit de la politique de réduction des coûts.

Le principe de non remplacement des départs en retraite a été appliqué par anticipation, rigueur budgétaire oblige !

Claude Courivaux
Secrétaire adjoint du S2 Aube

SE SYNDIQUER AU SNES : ÇA SERT A QUOI ?

Comment convaincre de la nécessité de se syndiquer au SNES ?

Certains pensent : « n'importe comment ce n'est pas la peine de se syndiquer, ça sert à rien ! Tout est déjà décidé d'avance et on ne peut rien faire contre les projets du gouvernement qui ne nous conviennent pas. Ah si, pour la mutation, la suppression de poste, un conflit avec le chef d'établissement, le rectorat...le SNES est toujours là pour nous défendre, nous aider. »

Oui, défendre les enseignants, les CPE, les COPsy, les conseiller, les informer tout au long de leur carrière, est l'un des rôles du syndicat. Nous y sommes très attachés et avons déjà fait nos preuves. Mais l'adhésion au SNES ne correspond pas uniquement à une « assurance ». Nous sommes aussi porteurs de revendications visant à améliorer le système éducatif, nous sommes résolus à oeuvrer pour construire une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

Nous pensons qu'il faut améliorer le niveau d'étude pour la majorité des élèves et valoriser une éducation basée sur des connaissances, sur une ouverture culturelle. Si nous ne faisons rien, les attaques contre l'école publique, laïque et obligatoire seront encore plus violentes. Nous devons entrer en « résistance active » contre le gouvernement Fillon/Sarkozy !

Si le SNES n'agit pas pour défendre nos professions, qui

le fera ?

Certains considèrent que tout est décidé d'avance, qu'il n'y a rien à faire, que nous n'organisons pas les bonnes actions ! Seraient ils déjà blasés ?! Certes, nous ne gagnons pas à tous les coups, mais récemment nous avons réussi à faire abroger les décrets Robien. Alors, venez nous voir et syndiquez-vous ! Tous ceux qui sont prêts à se battre contre une société ultra-libérale peuvent nous rejoindre. Plus nous serons nombreux, plus nous serons puissants, plus nous serons efficaces. Certains disent que se syndiquer au SNES, ça coûte cher ! Pas si évident que cela, lorsqu'on retire 66% de la cotisation des impôts et qu'on vous offre des facilités de paiements (prélèvement en six fois...). Nous vous rappelons que les cotisations des syndiqués sont les seuls revenus du SNES : pour mener des actions, entretenir nos locaux, payer les timbres et le téléphone... il faut de l'argent.

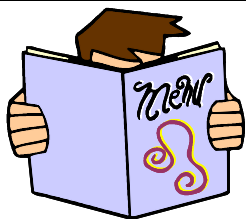
En adhérant au SNES, vous prenez le droit de critiquer, d'infléchir la politique syndicale, de prendre, si vous le souhaitez, toute votre place dans la construction des projets que nous élaborons pour l'école et notre métier.

Nous avons encore une chose importante à vous dire : nous devons recréer du sens à notre travail et du collectif. Y'en a assez d'être chacun dans son coin !

Annie Bécret et Patrick Sarrazin.

Demandez le programme !

En même temps qu'il décidait l'abrogation du décret Robien sur les services, le gouvernement annonçait l'ouverture de discussions sur le métier



d'enseignant. Le Snes, qui revendique la prise en compte de l'évolution du métier, participera à ces discussions et portera les exigences de la profession dans les groupes de travail prévus : les missions de l'école, les carrières et le

métier, les conditions de travail.

Le Snes a le souci permanent d'associer l'ensemble des collègues à la réflexion et, parce qu'il est particulièrement important cette année que la profession débatte, la section académique veut donner un nouvel élan aux stages syndicaux.

Est-il besoin de rappeler que les stages proposés par le SNES sont un des derniers lieux de rencontre entre les enseignants pour parler du métier, indépendamment de toute contrainte institutionnelle ? Ces stages nous permettent également de rencontrer des ensei-

gnants de toutes disciplines, d'établissements différents et de connaître des pratiques diverses. Le droit d'organiser et d'assister à ces stages est un acquis syndical qu'il nous faut utiliser et faire vivre pour qu'il ne disparaissent pas.

La section académique élabore en ce moment le programme des stages syndicaux pour l'année 2007 - 2008.

Un bulletin spécial stages vous sera adressé d'ici fin septembre.

Ne manquons pas ces rendez-vous : cette année s'annonce décisive pour notre avenir et celui de l'école.

Notre avenir est entre nos mains.

L Cotton

Première chaire : le retour !

Le décret De Robien a été aboli. Est-il besoin de rappeler que cette victoire est le résultat de près de 8 mois de luttes ? Grèves du 18 décembre, du 8 février, du 20 mars, manifestation nationale le 20 janvier sans compter diverses actions locales comme le report ou le boycott des examens blancs.

Ce défunt décret avait au moins une vertu aux yeux du ministère, il a permis la suppression de 3058 ETP (équivalent temps plein) dont 74 emplois pour l'Académie de Reims.

En juin, la remise en place des décharges statutaires a obligé le ministère à redistribuer des crédits aux académies. Rien n'interdisait d'implanter des emplois sous forme de BMP (bloc moyens provisoires) mais pour rémunérer un emploi il faut mobiliser 26 HSA, le différentiel devant être financé sur la dotation initiale académique du BOP second degré (LOLF oblige). Ce qui a

conduit bon nombre de rectorats à réinjecter non pas des BMP mais des HSA. C'est le cas de notre académie, les 38 LEGT ont été destinataires d'une enveloppe d'HSA. Le rectorat a fait le choix de partir de la consommation réelle des heures de première chaire pour l'année 2006 et a abondé les établissements en conséquence. Au total c'est près de 992 heures qui ont été ainsi redistribuées. La rentrée 2007 s'effectue donc sur la base du rétablissement de nos droits. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'heure de première chaire est attribuée pour les professeurs qui enseignent 6 heures ou plus en première, terminale, classes préparatoires, et STS, les classes en parallèle comptent une seule fois (même programme, même horaire, même coefficient au baccalauréat) le mode de calcul inclut les TPE, TP, ECJS.

- ◆ Nous contacter si problème.
- ◆ Le S3 tient également à disposition des secrétaires de S1 le nombre d'heures pour chaque lycée.

Chantal Dupont